



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°836) DE MISE A
DISPOSITION DE LA SALLE POLE
DOCUMENTAIRE A L'ASSOCIATION «CMMP
ASSOCIATION CHŒUR MELOMEN PARIS», A
TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-23-008
EN DATE DU 10 JANVIER 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « CMMP Association Chœur Melomen Paris » représentée par son Vice-Président Interne du chœur Melomen Monsieur Dominique Le Pogam, dont le siège est situé C/O Centre LGBT, 63 rue Beaubourg 75003 Paris, d'organiser des répétitions, dans la salle Pôle documentaire le dimanche 20 novembre 2022 de 14h00 à 18h00 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « CMMP Association Chœur Melomen Paris » représentée par son Vice-Président Interne du chœur Melomen Monsieur Dominique Le Pogam, dont le siège est situé C/O Centre LGBT, 63 rue Beaubourg 75003 Paris, une convention de location de salle pour un montant de 78 € TTC (soixante-dix-huit euros), afin d'organiser des répétitions, dans la salle Pôle documentaire le dimanche 20 novembre 2022 de 14h00 à 18h00 ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230110-lmc1H10341H1-AR
Date de réception en Préfecture : 10/01/2023
Date de Publication : 10/01/2023